



Bâle, février 2019

L'emballage des produits bio offre sécurité et protection

Les produits bio sont emballés pour garantir la séparation des flux des marchandises exigée par la loi. Et les emballages protègent les denrées alimentaires bio, donc il faut en jeter moins.

La philosophie de Bio Suisse pour les emballages est la suivante: le moins possible mais autant que nécessaire. Les produits Bourgeon doivent être emballés dans des matériaux qui provoquent le moins possible de nuisances environnementales tout en assurant une protection optimale des produits. Notre Cahier des charges stipule que les systèmes réutilisables ainsi que les matières premières recyclables et renouvelables doivent être utilisés en priorité. Les emballages contenant du PVC, un polluant notoire, sont interdits, et les emballages en aluminium ne sont qu'exceptionnellement autorisés.

Bio Suisse soutient ses preneurs de licences dans leurs recherches d'emballages écologiques en fournissant des conseils et des fiches techniques pour l'emballage de différents produits.

Étiquetage et information

La loi exige de pouvoir garantir la séparation des marchandises bio et non bio tout le long de la filière en allant jusqu'au client final. Dans le commerce de détail, cette différenciation claire n'est en général possible qu'à l'aide d'emballages, mais chaque fois que c'est possible les fruits et légumes sont plutôt munis de petits autocollants ou de banderoles d'identification. Les autocollants ne tiennent cependant pas suffisamment bien sur tous les produits et on ne peut donc pas les utiliser pour tous les produits. L'étiquetage laser, comme par exemple pour les avocats, est autorisé. L'emballage fournit aussi des renseignements sur la méthode et le lieu de production ainsi que, pour les produits transformés, sur les ingrédients.

Protection des produits et écologie

Les emballages protègent les précieux produits alimentaires contre la pourriture et les dégâts depuis leur lieu d'emballage jusque dans la cuisine de la consommatrice. Des études ont montré que les emballages optimisés du point de vue écologique et de la protection des produits présentent des avantages écologiques par rapport aux denrées alimentaires non emballées ou suremballées.

L'achat de produits bio (emballés ou non) contribue de toute façon à la diminution de la pollution de l'environnement. En effet, 95 à 98 pourcents des ressources sont utilisées pour la production des denrées alimentaires, et donc très peu pour les emballages. Cela signifie que la plus grande partie de la pollution de l'environnement est invisible pour les consommateurs car elle se passe pendant la production agricole, par exemple par la protection des plantes et la fertilisation. Bio Suisse obtient de nettement meilleures notes sur ces points puisque le bio renonce à l'utilisation des pesticides de synthèse et des engrais chimiques. Voilà pourquoi les produits biologiques emballés présentent un avantage écologique par rapport aux produits conventionnels non emballés.

Acheter du vrac

Si vous désirez acheter des produits bio non emballés, vous pouvez le faire dans les magasins bio, au marché ou à la ferme en apportant vos propres sacs et contenants. Et il y a de nombreux magasins de vrac qui proposent des produits biologiques régionaux.

Contact

Bio Suisse, Secrétariat, 061 204 66 66, bio@bio-suisse.ch

Pour les médias: Service médias, 061 204 66 46